

# BUREAU

**Séance du 25 janvier 2022**

## **Délibération BU\_20220125\_04A**

**Marchés d'acquisition de copieurs et de prestations de maintenance pour le Département et le SDIS de l'Indre : attribution du lot n°2 : maintenance du parc copieur de marque RICOH et prestations associées**

**VOTE : Adopté par 5 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)**

**0 membre(s) étant absent(s)**

### **LE BUREAU**

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 10 septembre 2021 approuvant la constitution d'un groupement de commandes entre le Département de l'Indre et le SDIS pour l'acquisition de copieurs et de prestations de maintenance ;

Vu la délibération du bureau en date du 10 décembre 2021 approuvant l'attribution des lots n°1 et n°3 et autorisant la relance du lot n°2 dans le cadre d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables, en application de l'article R2122-2 du code de la commande publique ;

### **DECIDE :**

**Article unique.** Le marché relatif au lot n°2 : maintenance du parc copieur de marque RICOH et prestations associées avec l'entreprise retenue, tel que mentionné dans l'annexe ci-jointe, est approuvé et le président est autorisé à le signer.

**Marc FLEURET**